



## ADAPTER SON TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC TACCT

*Soutien aux démarches d'élaboration  
de diagnostics de vulnérabilité et de trajectoires d'adaptation au  
changement climatique en Grand Est*

### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

« AMI TACCT GE 2024 »

CAHIER DES CHARGES



En partenariat avec :



**AGENCE DE L'EAU**  
RHIN•MEUSE



AGENCE  
**eau**  
seine  
NORMANDIE



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



**Cerema**  
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

**ars**  
Agence Régionale de Santé

**AtMO**  
GRAND EST  
Metz - Nancy - Reims - Strasbourg



## A. Contexte

### CONSTATS

Ces dernières années ont fait la démonstration dramatique des conséquences du changement climatique, avec des inondations et glissements de terrain, ou des canicules inédites. Mais ces événements extrêmes ne sont que la partie visible des risques : 61 % du territoire métropolitain est concerné par le retrait et le gonflement des argiles (chiffre 2018) ; entre la fin mai et la fin septembre 2019, des assècs ont été observés dans 90 départements métropolitains et 87 d'entre eux ont été soumis à arrêtés « sécheresses » ; en 2020, 77 % de la population française a été exposée au moins un jour à des températures dépassant les seuils d'alerte, et la liste pourrait se poursuivre longtemps. Ces exemples révèlent des effets déjà présents et tangibles du changement climatique sur le territoire, qui s'amplifieront en fréquence et en intensité dans les prochaines décennies.

**La région Grand Est** est particulièrement exposée à ces changements climatiques qui fragilisent les écosystèmes naturels et les modèles socio-économiques tout en touchant particulièrement les personnes les plus vulnérables. [Le Plan régional d'adaptation au changement climatique 2023-2028](#) identifie deux enjeux majeurs auxquels le territoire du Grand Est sera confronté dans les prochaines années, à savoir : les vagues de chaleur qui devraient être de plus en plus longues et intenses et vis-à-vis desquelles le Grand Est est particulièrement vulnérable ; et le manque d'eau auquel le territoire est soumis tous les ans depuis 2016 (à l'exception de 2021, année particulièrement pluvieuse).

### ORIENTATIONS

La stratégie française pour l'énergie et le climat (SFEC) constitue notre feuille de route collective pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et pour assurer l'adaptation de notre société et de notre économie aux impacts du changement climatique. Elle se décline en une Loi de programmation et deux décrets (la stratégie nationale bas carbone – SNBC ; et la programmation pluriannuelle de l'énergie - PPE), ainsi qu'un document programmatique, le 3<sup>ème</sup> plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3), à paraître courant 2024.

Ce plan s'appuiera sur une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (**TRACC**) de **+ 4 °C** en moyenne sur la France métropolitaine à la fin du siècle.

Alors que les stratégies d'atténuation font partie d'un effort mondial de réduction des gaz à effet de serre afin de limiter l'intensité du changement climatique, il est aussi nécessaire que **chaque territoire se prépare** aux évolutions tendanciennes du climat et à la survenue d'aléas climatiques extrêmes auquel il devra faire face au cours des prochaines décennies. Le dernier rapport du Haut conseil pour le climat, paru en juin 2024, rappelle qu'un **changement d'échelle dans l'adaptation** est essentiel pour mieux anticiper les conséquences du dérèglement climatique et limiter ses impacts.

Au-delà d'opérations ponctuelles, l'accent est mis dans cet AMI TACCT Grand Est sur la structuration **à moyen et long termes de stratégies territoriales** sur la base d'une démarche développée par l'ADEME : « TACCT » (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires).

L'appropriation de la démarche TACCT par les territoires doit permettre de faire émerger une **culture commune de l'adaptation**, pour que cet enjeu soit pris en compte **dans la planification et les prises de décisions**, soit intégré de **manière transversale dans toutes les compétences** de la collectivité, et que des **actions opérationnelles** prenant en compte les impacts du changement climatique soient menées sur le territoire.



## B. Les acteurs mobilisés pour vous accompagner

### ADEME l'agence de la transition écologique

Opérateur de l'État pour la mise en œuvre de la transition écologique, l'ADEME s'est dotée d'une nouvelle [stratégie nationale d'adaptation au changement climatique](#) 2023-2027.

La stratégie nationale de l'ADEME identifie deux cibles : territoires (accompagnées par la démarche TACCT) et les entreprises (accompagnées par la démarche OCARA). Quatre secteurs d'activités sont identifiés comme prioritaires : agriculture, forêt, tourisme, bâtiment.

En complément à la politique des petits pas jusqu'ici privilégiée pour favoriser l'appropriation du sujet et l'émergence d'une diversité d'initiatives, il convient aujourd'hui d'initier sur chaque territoire une véritable réflexion pour faire émerger des trajectoires d'adaptation partagées car co-construites et bâties sur les enjeux et sensibilités propres à chaque communauté de vie.

**En Grand Est, l'ADEME accompagne, aux côtés de ses partenaires, les territoires dans l'élaboration de diagnostics de vulnérabilité, et de stratégies locales d'adaptation au changement climatique au moyen de la démarche TACCT.**

Un premier AMI a permis l'accompagnement de 11 collectivités sur la période 2022-2024. Ces 11 territoires lauréats ont bénéficié d'un accompagnement (sous forme de coaching externe) à la prise en main de la démarche, et d'une animation et mise en réseau entre collectivités au travers de l'organisation d'ateliers collectifs.

Le présent AMI vise à poursuivre cette dynamique régionale. Il s'inscrit dans une coopération renforcée avec les partenaires présentés ci-après, qui témoignent de la volonté collective d'accompagner de concert les collectivités au travers une mise en cohérence des politiques publiques, pour que les territoires disposent d'un éventail complet de dispositifs et mesures d'accompagnement.

### Région Grand Est

La **Région Grand Est** exerce de nombreuses compétences exclusives ou partagées dans les domaines de l'environnement, de l'économie, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation, des transports interurbains et régionaux. Elle développe une politique de **transition écologique et énergétique volontariste et ambitieuse** en mobilisant l'ensemble des leviers et de ses **partenaires** publics et privés. En tant que **chef de file** dans les domaines de l'aménagement du territoire, des transports, de l'environnement, du climat, de l'air et de l'énergie, la Région a un rôle de coordination de l'action commune des collectivités dans ces domaines.

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), place la **lutte contre le changement climatique et le déclin de la biodiversité** comme **priorité stratégique** avec comme fil rouge la transition énergétique et écologique. La règle numéro 1 du SRADDET demande d'intégrer **l'atténuation et l'adaptation** au changement climatique de manière complémentaire dans toutes les politiques publiques.

Ces mêmes enjeux sont ressortis des travaux de convergence 7 schémas régionaux (économie- SRDEII, SRADDET, tourisme - SRDT, innovation-SRESRI, formation- CPRDFOP, sanitaire et sociale - SFSS, santé environnementale PRSE4). Ils sont également au cœur de la **planification écologique** engagée avec l'État en région, dans le cadre de la démarche Grand Est Région Verte, (GEREVE), engagée dès l'été 2023, en avance de phase au plan national.



La Région contribue à cet élan collectif, par son action sur son patrimoine et l'exercice de ses compétences, à travers son rôle de mobilisation, d'animation territoriale et d'accompagnement des porteurs de projets et des collectivités locales. Le devoir d'exemplarité étant indispensable pour embarquer tous les acteurs, la Région Grand Est a mené une [étude de vulnérabilité](#) au changement climatique et s'est engagée à travers un plan de [45 actions](#) pour accélérer l'adaptation au changement climatique.

Les objectifs du plan sont les suivants :

- Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques d'inondation et de coulées d'eau boueuse ;
- Réduire la vulnérabilité des territoires aux sécheresses et à la dépendance à l'eau par la sobriété ;
- Renforcer la préservation et la reconquête de la qualité des ressources en eau ;
- Préserver et restaurer les écosystèmes et reconnaître les services rendus ;
- Développer une politique de l'eau qui contribue à l'atténuation ;
- Développer une politique énergétique compatible avec la préservation des ressources en eau et de la biodiversité ;
- Accroître les surfaces de sols vivants, réserves d'eau et de carbone ;
- Faire de l'eau un levier d'action pour la santé et une source de bien-être ;
- Développer une gestion de l'eau garante d'une transition juste ;
- Connaître et faire connaître : les enjeux du savoir.

### ***Focus sur Climaxion, le facilitateur de transition écologique pour tous les acteurs du Grand Est***

Le Programme Climaxion, mené dans le cadre d'un partenariat unique en France, entre l'Etat, via l'ADEME, et la Région Grand Est. Il regroupe un ensemble de dispositifs d'aides et d'appels à projets pour accompagner les maîtres d'ouvrages dans leurs projets : Collectivités, associations, entreprises, bailleurs sociaux et copropriétés trouveront un interlocuteur unique, des informations sur les aides et les retours d'expériences et bonnes pratiques sur le site.

L'ADEME et la Région Grand Est sont les animatrices du programme Climaxion et en assurent le financement. Cependant, la transition énergétique ne peut être véritablement engagée sans l'appui de nombreux autres acteurs institutionnels, organismes consulaires, organisations professionnelles et établissements financiers qui contribuent à la dynamique du programme Climaxion et complètent son intervention auprès des publics concernés (Agence de l'Eau Rhin-Meuse, BPI France, CDC Banque des Territoires , CCI Grand Est, CAPEB, FFB Grand Est, Ordre des architectes, Chambre de Métiers, Chambre Régionale d'Agriculture, DREETS, DRAAF, DREAL, SEBL Grand Est...)

### **DREAL Grand Est**

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand Est met en œuvre, sous l'autorité du préfet de région et des préfets de départements, les politiques publiques du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT) : le renforcement de la multimodalité, la fluidité et la sécurité des déplacements, la construction d'une politique régionale de l'habitat adaptée aux besoins des habitants et du territoire, la prévention des risques à forts impacts humain et économique, la préservation des ressources naturelles et la biodiversité, la promotion d'un aménagement durable, l'accompagnement de la transition écologique des territoires.

Dans ce dernier cadre, la DREAL accompagne notamment les collectivités territoriales à l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans leurs politiques publiques au travers des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET).



## Agence de l'eau Rhin-Meuse

Les ressources en eau sont (et continueront de l'être) largement impactées par les modifications du climat, et par conséquent les usages qui en dépendent le seront également et devront s'adapter.

Établissement public de l'État, l'agence de l'eau Rhin-Meuse met en œuvre, sur les bassins hydrographiques du Rhin et de la Meuse, la politique de l'eau dont l'objectif est la préservation et la reconquête des ressources en eau et des milieux aquatiques et de la biodiversité dans le contexte du changement climatique. Cette politique est définie par le Comité de bassin et est exprimée à travers le SDAGE. Elle présente la particularité sur le bassin Rhin-Meuse de s'inscrire dans une coopération internationale avec les pays riverains aux fleuves Rhin et Meuse.

Par la perception de redevances auprès de l'ensemble des usagers de l'eau situés sur le bassin Rhin Meuse, l'agence de l'eau fait jouer la solidarité de bassin en participant, au travers de son programme d'interventions de 6 ans, au financement d'ouvrages et d'actions qui contribuent à :

- la réduction des pollutions ;
- la préservation des milieux aquatiques continentaux et marins ;
- la gestion économe et durable des ressources en eau ;
- la connaissance de l'état et de l'évolution des ressources en eau.

L'agence de l'eau soutient ainsi financièrement un panel d'actions permettant la préservation et la meilleure gestion des ressources en eau, et concourent ainsi à l'adaptation au changement climatique des territoires.

## Agence de l'eau Seine-Normandie

L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'État, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère en charge de l'écologie et le ministère en charge des finances.

L'agence de l'eau :

- contribue à définir la politique de l'eau du [bassin hydrographique](#) de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, avec l'ensemble des membres du comité de bassin, en rédigeant le [Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux](#) et la [stratégie d'adaptation au changement climatique](#).
- finance la mise en œuvre de cette politique de l'eau du bassin en subventionnant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques dans un contexte de changement climatique et de préservation de la biodiversité.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie s'engage au quotidien aux côtés de porteurs de projets (collectivités, agriculteurs et des industriels). Elle leur apporte son expertise et coordonne les acteurs du territoire, pour agir sur la qualité des milieux. En 2023, elle a accompagné près de 3850 projets sur son territoire et accordé 643 M€ d'aides.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie accompagne également les acteurs locaux dans l'adaptation au changement climatique en lien avec la ressource en eau et les milieux aquatiques, techniquement et financièrement. Elle favorise en particulier la mise en œuvre des solutions fondées sur la nature, en application de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie, adoptée à l'unanimité par le comité de bassin le 8 décembre 2016 et actualisée le 5 octobre 2023 ([La stratégie d'adaptation au changement climatique \(2023\)](#).)



## Banque des territoires

La Banque des Territoires accompagne les collectivités pour faire émerger les projets qui contribuent au développement et à la qualité de vie des territoires. Face au défi du dérèglement climatique, la Banque des Territoires place la transformation écologique au cœur de son accompagnement.

**À chaque étape du projet, elle apporte expertise et solutions de financement.** L'aménagement du territoire dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, l'adaptation du bâti / l'immobilier, la gestion des ressources en eau, la protection de la biodiversité, les projets d'énergies renouvelables, de mobilité décarbonée, de gestion des déchets, tous ces projets concernent des infrastructures indispensables et représentent des besoins de financements importants que la Banque des territoires accompagne.

## CEREMA

Organisme public national d'ingénierie et d'expertise territoriale sous la tutelle du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, fort de plus de 900 collectivités adhérentes, le Cerema a placé l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre au cœur de sa stratégie d'intervention auprès de l'Etat, des collectivités territoriales et des entreprises.

Pour anticiper les effets du changement climatique, réduire la vulnérabilité des territoires et favoriser leur résilience, le Cerema mobilise partout en métropole et Outre-mer ses capacités d'ingénierie et de recherche dans ses 6 domaines d'activités : Expertise et ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement et risques, Mer et littoral.

Ainsi l'établissement administre et anime, en partenariat avec l'ONERC, l'ADEME et Météo-France, le Centre de Ressources pour l'Adaptation au Changement Climatique ([CRACC](#)), qui propose des ressources documentaires essentielles pour s'engager dans l'adaptation au changement climatique de l'échelle nationale à locale.

Le Cerema développe également des outils pour aider les acteurs des territoires à s'approprier les enjeux climatiques et à agir, notamment :

- La [Boussole de la résilience](#), une démarche qui permet à la fois de sensibiliser à la notion de résilience, de construire un diagnostic de maturité en termes de résilience du territoire qui inclue le changement climatique comme menace « prioritaire » : en mixant des approches de participation multi-acteurs et de collecte et d'analyses de données plus expertes (modélisation, gestion de crise, etc) , et de donner à voir des actions concrètes à déployer.
- [Clim'Urba](#), un outil au service de la prise en compte des enjeux Climat-Air-Energie dans les documents de planification, dont la version web est en cours de déploiement ;  
[Ilots de chaleur : zonage des différents espaces en fonction de leurs conditions climatiques et cartographie de la ville en zones climatiques locales \(Local Climate Zone – LCZ\)](#)
- Nature en ville, trames noire, verte, bleue: en articulation avec les outils approches environnementales intégrées ([Sesame](#), méthode trame noire...) pour la projection d'opérations, l'acceptabilité des aménagements,... sans oublier le volet multifonctionnalité des sols
- [Adaptation des bâtiments et du patrimoine bâti](#) aux effets du changement climatique.



Le Cerema propose par ailleurs deux programmes pour accompagner les collectivités adhérentes et leurs groupements dans leurs actions :

- [TERRITOIRES ADAPTÉS À +4°C](#), le programme d'accompagnement « Territoires adaptés au climat de demain »
- [TERRITOIRES BAS CARBONE](#), le programme d'accompagnement « Territoires bas carbone »

**Dans le cadre du présent « AMI TACCT Grand Est 2024 », le Cerema est partenaire associé à l'ADEME pour les dimensions suivantes :**

- L'animation collective des lauréats, pour favoriser le partage d'expériences ;
- La capitalisation des résultats obtenus.

### Office Français de la Biodiversité (OFB)

L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public, placé sous la tutelle des ministres de l'environnement et de l'agriculture. Il est chargé de protéger et restaurer la biodiversité. Depuis le 1er novembre 2019, il coordonne le Life intégré ARTISAN : Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'adaptation fondées sur la Nature. Ce Life vise à :

1. Mettre en évidence et valoriser le potentiel des Solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la Nature (SafN) ;
2. Sensibiliser et faire monter en compétences les acteurs sur cette thématique ;
3. Accompagner et amplifier les projets de SafN sur tout le territoire national (dont l'Outre-mer).

À travers la mise en œuvre de près d'une centaine d'actions, le Life ARTISAN a également pour objectif de faciliter la mise en œuvre du deuxième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC-2) et la Stratégie Nationale Biodiversité 2030.

En régions, un chargé de mission anime un collectif autour des SafN. Dans ce cadre, un plan d'actions pluriannuel sur la période 2022-2025 a été approuvé dans le Grand Est par les principaux partenaires régionaux du Life et est mis en œuvre annuellement sous la forme d'une feuille de route évolutive. Cette animation appuie également des porteurs de projets à l'intégration des SafN dans la planification territoriale. En 2025, le GT régional SaFN veillera à mettre à disposition des acteurs du territoire des ressources sur les SafN : veille bibliographique des publications nationales et régionales, production de ressources régionales, organisation de formations locales, etc.

### Agence Régionale de la Santé GE (ARS)

L'Agence régionale de santé Grand Est a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région Grand Est. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention des risques sanitaires à l'organisation et la qualité des soins, en passant par à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers. Ses actions visent à améliorer l'état de santé des populations et à rendre le système de santé plus efficient.

Les enjeux d'adaptation au changement climatique font partie des priorités identifiées dans son Schéma Régional de Santé et dans le Plan Régional Santé Environnement



## ATMO Grand Est

Association à but non lucratif agréée par le Ministère chargé de l'environnement, ATMO Grand Est est en charge de la surveillance de la qualité de l'air dans la région. Organisme de référence indépendant et orienté vers l'action, ATMO Grand Est agit pour une qualité de l'atmosphère dans une approche transversale air-climat-énergie et santé. Cette approche intégrée permet d'assurer la cohérence des actions pour traiter les problèmes de pollution atmosphérique et climatiques.

ATMO Grand Est développe et anime l'Observatoire Air Climat Energie du Grand Est, en partenariat avec la Région, l'État et l'ADEME. Afin d'accompagner les territoires dans leurs politiques publiques en faveur de la transition écologique, l'Observatoire met à disposition de l'ensemble des acteurs du grand Est un inventaire des données de consommations et productions d'énergie, d'émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre, ainsi que des éléments sur les indicateurs du changement climatique. ATMO Grand Est assure la valorisation de ces données à travers l'alimentation du site de l'Observatoire, la production des livrables associés, l'accompagnement des territoires (fourniture de données fines et l'expertise dans l'exploitation des données), ainsi que la participation à différents événements.



## C. Découvrir la démarche TACCT

La démarche TACCT (<https://tacct.ademe.fr/>), dédiée aux collectivités, se présente comme une brique méthodologique permettant aux territoires d'animer une **réflexion collective** pour bâtir, selon leurs spécificités, une politique d'adaptation au changement climatique de « A à Z » (diagnostic de vulnérabilité, élaboration de trajectoires d'adaptation à court, moyen et long termes et suivi & évaluation de la stratégie).

### UNE DÉMARCHE EN TROIS ÉTAPES POUR ADAPTER SON TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La mise en œuvre de la démarche TACCT vise à permettre :

- D'**acculturer** aux enjeux climatiques (globaux et locaux) les élus, acteurs socio-économiques et autres partenaires mobilisés sur cette réflexion ;
- D'accompagner l'**animation de temps de concertation**, nécessaires à l'émergence d'une vision partagée du territoire et de ses enjeux majeurs au regard du changement climatique, et des impacts socio-économiques envisagés ;
- De **co-construire collectivement une ou plusieurs trajectoires** sur les actions à privilégier (à court, moyen et long termes) dans le cadre de la stratégie d'adaptation du territoire.

Pour mieux connaître la démarche et ses grands principes, il est possible :

- de visionner [la vidéo](#) qui décrit les notions au cœur de la démarche ;
- de consulter les fiches « Ils l'ont fait » des précédents territoires lauréats (en Grand Est et en France) sur la [Librairie ADEME](#).

Pour aller plus loin, des guides méthodologiques spécifiques à chaque étape de la démarche TACCT sont disponibles :

- [Diagnostiquer l'impact du changement climatique sur un territoire](#)
- [Construire des trajectoires d'adaptation au changement climatique du territoire](#)
- [Évaluer les politiques d'adaptation au changement climatique](#)

**À savoir :** la mise en œuvre de la démarche TACCT implique **un investissement important** du référent technique (ou du binôme de référents) en charge du pilotage du processus (idéalement a minima 0,5 ETP sur la durée de la démarche). Par ailleurs, son soutien par une équipe projet est essentiel.



Témoignages d'élus et de techniciens sur la démarche TACCT (collectivités lauréates du 1<sup>er</sup> AMI) :

**Philippe Girardin, Président - CC de la Vallée de Kaysersberg**

« L'atelier de sensibilité au changement climatique a réuni une cinquantaine de personnes, (élus, techniciens, partenaires et experts). La participation a été très active et a permis, comme espéré, de proposer des actions qui permettront aux communes d'avoir une base de réflexion pour développer des projets concrets d'adaptation au changement climatique. L'expérience a été très concluante pour la communauté de communes. »

**Serge Janus, Président - CC de la Vallée de Villé :**

« Un vrai moment de bonheur, de voir autant de monde assistant et participant à cette phase de rendu du diagnostic de vulnérabilité climatique. Un public véritablement volontaire pour être acteur de l'adaptation au changement climatique, une des priorités du territoire. »

**Daniel MATERGIA, Président - CC Cœur de Pays Haut**

« Aborder les réalités du changement climatique et de ses conséquences à travers le diagnostic tel qu'il a été mené à Cœur du Pays Haut permet une bien meilleure prise de conscience que toutes les informations reçues via les médias. On réalise qu'il est important d'agir et d'agir vite... mais aussi l'importance de se préparer individuellement et collectivement. L'appel à projet de l'ADEME aura été déclencheur de ces travaux qui désormais vont s'inscrire dans une dynamique de suivi qui permettra la décision d'actions prioritaires et partagées par les acteurs du territoire. »

**Célia MAHOUDIAUX, Cheffe de projet stratégie air énergie climat – CC Epernay**

« La méthode TACCT a été un réel guide pour la réalisation du diagnostic en autonomie. L'accompagnement de l'ADEME et du bureau d'étude pour la phase stratégique et d'élaboration du plan d'action a permis de donner un angle de vue plus large et de s'appuyer sur l'expérience d'autres territoires. »

**Cédric Thiolet, Chargé de mission de transition écologique – PETR du Pays Barrois**

« Notre structure a toujours été motrice sur la question écologique depuis sa création. Travailler sur l'adaptation au changement climatique a été un déclencheur pour convaincre encore plus d'élus d'orienter leurs projets sur la question écologique. L'atténuation, c'est l'affaire de tous, l'adaptation, c'est modifier et structurer notre territoire pour conserver un cadre de vie acceptable. »

**Nicolas Perri, Directeur Général des Services – CC Ardennes Thiérache**

« Cette démarche et les ateliers réalisés à l'occasion des commissions thématiques à destination des délégués communautaires et conseillers municipaux ont permis de passer d'un « sentiment » de phénomènes climatiques « ayant toujours existé » pour les plus sceptiques à une prise de conscience de l'accélération des phénomènes climatiques majeurs et importants. »



## D. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt 2024

L'appel à manifestation d'intérêt « Adapter son territoire au changement climatique en Grand Est avec TACCT » (**AMI TACCT GE**) a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales souhaitant mettre en place un diagnostic et/ou une stratégie d'adaptation au changement climatique sur leur territoire.

L'AMI vise à financer :

- **L'accompagnement par un bureau d'études spécialisé pour la prise en main de la méthodologie TACCT** (consultation sur la base du cahier des charges proposé: cf. modèle en annexe). Cet accompagnement portera sur la ou les étape(s) de la démarche choisie(s) (diagnostic, stratégie, et/ou évaluation).
- **Les actions d'acculturation aux enjeux climatiques** (globaux et locaux) à destination des élus, acteurs socio-économiques et autres partenaires mobilisés sur cette réflexion, notamment à l'aide d'outils comme [La fresque du climat](#) ou les [ateliers de l'adapt'action](#);
- **L'animation des temps de concertation** prévus dans la démarche TACCT et nécessaires à l'émergence d'une vision partagée du territoire et de ses enjeux majeurs au regard du changement climatique et des impacts socio-économiques envisagés. Ces temps pourront s'appuyer sur des outils d'intelligence collective, mais aussi des récits permettant aux acteurs mobilisés de se projeter sur des réalités futures probables.

### Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles comprennent les coûts directs de mise en œuvre du projet, c'est-à-dire :

- les dépenses externes d'accompagnement méthodologique sur la durée du projet (prestations d'étude externes) ;
- les dépenses externes de communication et sensibilisation (acculturation) ;
- les dépenses externes d'animation des phases de concertation tout au long du projet.

Pour être prises en compte, les dépenses éligibles ne doivent pas être engagées avant la date de dépôt de demande d'aide sur <https://agirpourlatransition.ademe.fr/> (sous quelque forme que ce soit : marché, commande, devis signé...)

### Taux d'aide

L'aide de l'ADEME pourra atteindre jusqu'à **70%** maximum du montant de l'assiette éligible retenue.

### Durée

L'étape choisie d'animation et d'élaboration de la démarche TACCT (phase(s) diagnostic, stratégie et/ou évaluation) devra être mise en œuvre sur une période maximale de **18 mois (24 mois si plusieurs étapes sont mises en œuvre)**.

### Aides complémentaires hors champ du présent AMI

Les collectivités souhaitant recruter un chargé de mission affecté au pilotage de la démarche (nouveau poste, non titulaire de la fonction publique) peuvent candidater au dispositif régional « [Accélérateur de transitions](#) », qui offre la possibilité d'aider au recrutement d'un chargé de mission dédié à 0,5 ETP à l'adaptation, en complément des aides du présent AMI. Les principales conditions sont l'entrée dans les 2 référentiels de la démarche Territoire Engagé, et le recrutement d'un conseiller (AMO) Territoire Engagé.



## E. Sélection et accompagnement des lauréats

### NATURE DES PORTEURS DE PROJETS

Cet appel à manifestation d'intérêt est à destination des collectivités locales dont le siège est situé en région Grand Est.

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux structures suivantes :

- Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de toute taille animant un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) : Métropole, Communauté d'Agglomération, Communauté de Communes.
- Structures de type Pôle D'Équilibre Territorial Et Rural (PETR), Pays, Parcs Naturels Régionaux (PNR), ou Syndicat Mixte, si ce groupement a déjà mené une démarche territoriale de transition écologique associant l'ensemble de ses EPCI membres (exemple : mutualisation d'élaboration de PCAET volontaires)

Par ailleurs, l'AMI pourra accompagner des collectivités qui sont à des **niveaux variés d'engagement dans une démarche d'adaptation au changement climatique**.

Ainsi :

**A.** Si la collectivité n'est pas encore engagée dans la démarche, et manque d'informations sur la vulnérabilité au changement climatique et les leviers d'actions en matière d'adaptation au changement climatique possibles, elle peut répondre à cet AMI pour pouvoir bénéficier de l'accompagnement nécessaire pour réaliser son diagnostic de vulnérabilité.

**B.** Si la collectivité a déjà réalisé un diagnostic de vulnérabilité (par un bureau d'étude, ou par elle-même, avec ou sans TACCT), elle peut répondre à cet AMI pour pouvoir bénéficier de l'accompagnement nécessaire pour en exploiter au mieux les résultats et réaliser ou poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie d'adaptation et d'un programme d'actions.

⇒ Dans le cas où le diagnostic existant ne s'est pas appuyé sur la méthodologie TACCT : une première étape d'**« audit » préalable du diagnostic** sera à réaliser au démarrage de l'accompagnement, par le bureau d'études choisi par la collectivité (à prévoir dans le cahier des charges de consultation pour la sélection du prestataire). Cet audit permettra de s'assurer de la robustesse du diagnostic préexistant (identification des impacts du changement climatique et des principaux enjeux sur le territoire) et de le consolider si nécessaire.

**C.** Si le programme d'actions comprenant des indicateurs de suivi est déjà en œuvre, alors elle pourra être accompagnée sur une analyse et une mise à jour du dispositif d'évaluation de sa stratégie d'adaptation au changement climatique.

**Les territoires précédemment accompagnés** dans le cadre du 1<sup>er</sup> AMI TACCT 2022 pourront candidater s'ils témoignent du bon déroulement des étapes de la démarche TACCT sur le précédent accompagnement, d'une mobilisation politique, et s'ils proposent un projet visant à poursuivre et compléter le travail engagé lors du 1<sup>er</sup> AMI (phase(s) diagnostic, stratégie et/ou évaluation).



## CONDITIONS

Pour être admise à l'appel à manifestation d'intérêt, la structure candidate doit respecter les conditions suivantes :

- Une équipe projet doit être constituée (composée a minima du référent technique pilotant la démarche - seul ou en binôme avec un autre chargé de mission ; d'un élu référent de la collectivité et d'un encadrant de la direction). **Cette équipe projet devra être en soutien du référent technique pilote, tout au long de la démarche ;**
- Le (ou les) référent(s) technique(s) doit(vent) avoir un nombre suffisant de jours à consacrer à la mise en œuvre de la démarche (idéalement a minima 0,5 ETP sur la durée de la démarche) ;
- Si le territoire est obligé PCAET, il devra avoir déposé en amont de la candidature un projet de PCAET auprès des services de l'Etat/Président de Région.
- Le territoire devra rappeler dans sa candidature **son engagement en matière de transition écologique et mettre en avant sa légitimité à animer une démarche d'adaptation au changement climatique sur son territoire** (le cas échéant, il joindra des courriers ou délibérations de soutien des EPCI membres).

## PRINCIPES DE SÉLECTION

Les projets lauréats seront sélectionnés par décision d'un jury régional (composé de l'ADEME et de ses partenaires) courant janvier 2025, qui se prononcera à partir d'une grille d'analyse portant sur les critères définis ci-dessous.

Le nombre de lauréats dépendra du budget disponible à la date de sélection.  
Cet appel à manifestation d'intérêt vise, à titre indicatif, l'accompagnement d'une vingtaine de territoires du Grand Est.

## CRITERES DE SÉLECTION

Les territoires candidats seront évalués sur :

- **La pertinence de l'échelle territoriale & la valorisation des actions menées**
  - l'échelle territoriale du projet (CRTE, PCAET ...)
  - la valorisation dans le PCAET (volet Adaptation) des travaux et des actions qui seront accompagnés dans le cadre de ce présent appel à manifestation d'intérêt ; et leur éventuelle déclinaison opérationnelle dans les différents documents de planification ;
  - la volonté d'intégrer durablement la démarche TACCT pour une actualisation régulière de la trajectoire d'adaptation.
- **Portage politique, gouvernance et organisation**
  - la motivation affichée par le représentant légal à porter cet enjeu d'adaptation auprès des équipes de la collectivité et des acteurs du territoire ;
  - la pertinence des moyens mobilisés (% d'ETP du(s) référent(s) technique(s) dédié(s)) et l'organisation proposée pour la conduite de la démarche ;
  - la gouvernance proposée en lien avec les autres élus locaux (communes...) et les acteurs clés du territoire en matière de transition écologique ;



• **Contenu & ambition du projet**

- Le type d'actions envisagées (comprenant obligatoirement les étapes d'acculturation, de concertation et d'accompagnement méthodologique) et de dépenses associées. Au-delà de la mise en œuvre de la démarche TACCT, la réussite de ce projet repose sur la mobilisation locale d'un collectif d'acteurs socio-économiques, d'experts, d'élus et de techniciens dont la mise en dynamique devra être assurée par des actions d'animation et de concertation.
- Une attention sera portée aux candidatures mettant en avant la prise en compte **des enjeux biodiversité sur leur territoire et l'engagement dans des actions en faveur de la biodiversité** (Atlas de la biodiversité communale, Territoire engagé pour la nature, végétalisation, désartificialisation et renaturation des milieux...). Une prise en compte des solutions fondées sur la nature (Safn) comme solutions d'adaptation sera donc également valorisée dans la construction des trajectoires d'adaptation.

## ENGAGEMENTS MUTUELS

La collectivité territoriale lauréate s'engage à :

- Mobiliser du temps passé en interne, en désignant une équipe projet appuyant un référent technique dédié disposant d'un minimum de jours dédiés à l'AMI ;
- Favoriser la transversalité de cette mission en associant et en facilitant la mobilisation des personnels d'autres services et des acteurs clefs du territoire (chambres consulaires, acteurs socio-économiques, société civile...) pour les réunions et concertations ;
- Mettre en œuvre la démarche TACCT de l'ADEME tout au long de l'opération ;
- Suivre les formations ADEME sur TACCT (un nouveau cycle de formations sera proposé début 2025) ;
- Associer au comité de pilotage, l'ensemble des partenaires du présent appel à manifestation d'intérêt ;
- Participer aux événements co-organisés par l'ADEME et le CEREMA, dans le cadre de l'animation régionale des lauréats de l'AMI et de la capitalisation des démarches, pour des témoignages et partages d'expériences ;
- Rédiger un retour d'expérience qui sera publié sur au moins l'un des médias existants (Librairie ADEME - Fiche « Ils l'ont fait », Centre de Ressources pour l'Adaptation au Changement Climatique...)
- Valoriser les différentes étapes de la démarche auprès du grand public (presse...) et communiquer sur les soutiens techniques et financiers qui pourront en découler.

L'ADEME, dans le cadre de la communauté régionale de travail, s'engage à :

- Faciliter l'accès à la démarche TACCT ;
- Privilégier l'accès aux formations ADEME relatives à TACCT ;
- Partager les données communicables issues des travaux menés par l'ADEME et les partenaires ;
- Faciliter les partages d'expérience et apporter un soutien technique aux lauréats dans le cadre des différents réseaux et communautés (Groupe Régional Ressources sur l'Adaptation au Changement Climatique - GRACC, réseau Climat Air Energie...), en mobilisant si nécessaire les partenaires et experts thématiques ;



- Proposer une animation collective dédiée entre les territoires lauréats, en collaboration avec le CEREMA ;
- Capitaliser les résultats de l'AMI, en collaboration avec le CEREMA (méthodologie, nœuds de difficultés identifiés, analyse des facteurs de succès des projets, gains constatés, recommandations pour une mise en œuvre consistant à reproduire et essayer dans un autre contexte territorial et/ou à déployer l'expérience à une autre échelle territoriale...)

## F. Contenu de la candidature

Les étapes suivantes seront à suivre :

- Étape 1) : Déposer son intention de projet sur « Innover pour la transition écologique » au lien suivant : <https://www.innoverpourlatransitionecologique.fr/fr/challenges/ami-tacct-grand-est>
- Étape 2) : Consulter les bureaux d'études sur la base du modèle de cahier des charges disponible dans l'onglet « [Supports](#) » et présélectionnez une offre.  
Attention, **ne vous engagez pas et ne signez pas de commande avant d'avoir réalisé l'étape 3.**
- Étape 3) : Déposer une demande de financement sur le portail ADEME : [Agir pour la transition](#) (dépôt à réaliser une fois le prestataire pré-sélectionné et avant d'engager toute dépense ; la proposition technico-financière de l'offre pré-retenue sera à joindre lors du dépôt)

**Date limite de dépôt des candidatures : 07 janvier 2025 à 12h00**

Pour information :

- Sur le site « [Innover pour la transition](#) » (étape n°1), il vous sera demandé de renseigner au titre de l'intention de projet :
  - o une **présentation** du territoire candidat ;
  - o une **synthèse** sur l'état d'avancement des **démarches et actions de transition écologique** en place ou en projet (politique air-énergie-climat de la collectivité, politique de gestion des déchets et d'économie circulaire...);
  - o un **argumentaire** sur la pertinence de ce territoire à animer une stratégie d'adaptation au changement climatique avec la description de l'équipe projet envisagée (binômes élus référents / chargés de mission, éventuels relais intercommunaux) et de la comitologie envisagée pour mobiliser durablement élus et acteurs du territoire ;
  - o une **cartographie** synthétique des acteurs internes et des acteurs socio-économiques avec lesquels il sera nécessaire de travailler et la comitologie afférente (comité de pilotage, groupes de travail...), **mettant en avant les modalités de mobilisation de partenaires** ;
  - o une **description des actions envisagées** et des dépenses estimatives associées pour le dépôt de demande d'aide ;
  - o le **Plan Climat Air Energie Territorial** s'il existe ou les parties du PCAET validées ;
  - o les éventuelles **études de vulnérabilité** ou stratégies d'adaptation au changement climatique déjà menées si elles existent ;
  - o une **lettre de motivation** du représentant légal explicitant ses motivations à s'engager dans la démarche TACCT ;



- un **engagement politique** manifeste à porter collectivement l'animation de cette démarche sur le territoire concerné (traduit par une **délibération** de l'instance compétente<sup>1</sup>).
- Sur le portail « [Agir pour la transition](#) », le dossier déposé (constitué suite à la réalisation des 3 étapes) devra être formulé de manière à permettre à l'ADEME et au jury régional de sélection d'y appliquer les critères de sélection annoncés.

Le candidat s'engage à répondre favorablement à tous compléments d'information et/ou à une éventuelle demande d'entretien.

## CALENDRIER DE L'AMI TACCT-GE 2024

- Dépôt d'une intention de projet sur la plateforme « [Innover pour la transition](#) » **ET** consécutivement, d'une demande d'aide sur « [Agir pour la transition](#) », au plus tard le **07 janvier 2025 12h00** ;
- Sélection des projets retenus par les membres du jury **courant du mois de janvier 2025** ;
- Annonce des lauréats en **février 2025** et contractualisation.

## G. Informations

**Pour une information préalable au dépôt d'une candidature**, les porteurs de projet pourront participer au **webinaire** organisé le lundi 7 octobre de 14h00 à 15h30.

Contact pour toute question relative à l'AMI

**Alessia VILASI**

Référente régionale Adaptation au changement climatique

[alessia.vilasi@ademe.fr](mailto:alessia.vilasi@ademe.fr)

Ressources documentaires

- Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires - TACCT : <https://tacct.ademe.fr/>
- Centre national de ressources pour l'adaptation au changement climatique des territoires : <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/>
- Formations ADEME : <https://formations.ademe.fr>
- Plan régional d'adaptation au changement climatique de la Région Grand Est : <https://www.grandest.fr/grands-projets/environnement/45-actions-pour-faire-face-au-changement-climatique/>
- Plans d'adaptation des bassins :
  - Rhin-Meuse : [AERM\\_PACC\\_BROCHURE.pdf \(eau-rhin-meuse.fr\)](#)
  - Seine-Normandie : [DP Stratégie d'adaptation au CC \(eau-seine-normandie.fr\)](#)

<sup>1</sup> Si l'instance délibérative ne se réunit pas avant la date de dépôt des candidatures, le territoire devra s'engager à la transmettre, le cas échéant, avant le 15 février 2025.